

# Fédération Syndicale Unitaire



**SNPES-PJJ** : (Syndicat National des Personnels  
de l'Éducation et du Social -  
Protection Judiciaire de la Jeunesse)  
54, rue de l'Arbre-Sec, 75001 Paris.  
Tél. : 01 42 60 11 49. Fax : 01 40 20 91 62.  
site : [www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org)  
Mél : [Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)



## Elections professionnelles

Jeudi 20 octobre 2011

### COMITÉ TECHNIQUE ENPJJ

Ensemble des personnels Titulaires et Contractuels de  
l'ENPJJ et des PTF

**En votant pour la FSU, vous votez pour la première fédération  
syndicale de la Fonction Publique d'Etat.**



La **Fédération Syndicale Unitaire (FSU)** regroupe 24 syndicats nationaux de la justice, de l'éducation, de la recherche, de l'agriculture, de l'environnement, des collectivités territoriales. Au ministère de la Justice, ce sont le **SNPES-PJJ** et le **SNEPAP** qui représentent la **FSU**.

La **FSU** lutte pour la défense et le développement du Service Public, garant de la solidarité nationale et de l'accès au droit pour tous à l'éducation, la santé, la culture, l'action sociale. Elle agit sur le terrain social, économique et pour la création d'emplois. Elle milite pour la défense des Droits et Libertés, des Droits des Femmes et contre les exclusions, la précarité et toutes les formes de discrimination.

Le **SNPES-PJJ/FSU** rassemble toutes les catégories de personnels de la PJJ. Il agit pour la défense des agents et revendique l'amélioration des conditions de travail, la revalorisation des salaires et la défense des statuts.

Il milite pour un véritable service d'éducation au Ministère de la Justice et réunit l'ensemble des personnels autour de cette mission commune, dans la diversité de leurs métiers, de leurs fonctions et de leurs catégories.

Pour le **SNPES-PJJ**, être adhérent à la **FSU**, c'est la garantie d'analyses et de modalités d'action interprofessionnelles.



**C'est donner la parole à toutes et tous**

# La F.S.U. revendique...

## ... au sein de la Fonction Publique

- ◆ **SERVICE PUBLIC** : Défense et développement des services publics pour l'égalité d'accès, sur tout le territoire, de tous les citoyens aux droits fondamentaux.
- ◆ **RGPP** : Arrêt des restructurations et des suppressions de postes et retour à des politiques publiques au service des besoins des citoyens.
- ◆ **STATUTS DE LA FP** : Pour une fonction publique de carrière basée sur la garantie de l'emploi excluant toute pression politique sur les fonctionnaires.
- ◆ **STATUTS** : Défense des statuts des agents de la fonction publique permettant une véritable indépendance des fonctionnaires.
- ◆ **EMPLOIS** : Pour une véritable limitation du temps de travail à 35H et la création d'emplois de titulaires. Pour un véritable plan de titularisation de tous les personnels contractuels.
- ◆ **SALAIRES** : Pas de salaire inférieur à 1500 € net, intégration des primes aux salaires, augmentation immédiate de la valeur du point pour rattraper la perte de plus de 10% depuis 2000 du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Dans chaque corps, indice de fin de grille doublé par rapport à l'indice d'entrée.
- ◆ **MERITE** : Contre l'individualisation des carrières et la mise en concurrence des personnels. Refus de la notion de mérite pour l'avancement et les primes des agents et retour à la notion d'ancienneté.
- ◆ **HANDICAP** : Pour une prise en compte des personnels et des usagers handicapés dans tous les services publics.
- ◆ **RETRAITES** : Une retraite à taux plein (75%) à 60 ans avec 37,5 annuités pour tous les salariés du public et du privé.

## ... au sein du Ministère de la Justice

- ◆ **SERVICE PUBLIC DE LA JUSTICE** : Pour une indépendance de la justice au service des citoyens et des moyens suffisants pour remplir les missions.
- ◆ **RECRUTEMENT** : Pour un plan ambitieux de créations de postes de titulaires et de titularisation des contractuels.
- ◆ **POLITIQUES PENALES** : Pour des politiques pénales respectueuses des libertés et des usagers. Non aux politiques sécuritaires et à l'omnipotence du Parquet.
- ◆ **SPECIFICITE DES METIERS** : Reconnaissance des qualifications et des spécificités des métiers et des missions des agents dans chaque direction du ministère.
- ◆ **CORPS COMMUNS** : Pour une gestion respectueuse des agents en termes d'avancement et de mobilité.  
Non à la mutualisation/réduction des moyens (plates formes) des personnels administratifs et techniques.
- ◆ **CONDITIONS DE TRAVAIL** : Pour l'amélioration des conditions de travail de tous les personnels pour mettre fin à la souffrance professionnelle, pour refuser une hiérarchisation outrancière basée sur un management dont l'objectif est d'isoler les personnels et qui provoque une maltraitance.
- ◆ **ACTION SOCIALE** : Pour une véritable politique d'action sociale tenant compte des revenus et des besoins des personnels (logement, garde d'enfants, solidarité financière, mutuelle, restauration...)
- ◆ **PARTENAIRES** : La FSU au ministère développe des relations partenariales avec les syndicats, les associations dans tous les domaines qui intéressent les personnels et les missions.

# Le SNPES-PJJ revendique...

... au sein de la P.J.J.

## MISSIONS

- ◆ Le maintien des spécificités de la justice des mineurs et l'abrogation de toutes les lois récentes qui alignent le droit des mineurs sur celui des majeurs.
- ◆ La fin de la politique sécuritaire centrée sur l'enfermement des mineurs avec l'arrêt des centres fermés et la sortie des personnels de la PJJ des structures pénitentiaires (EPM, QM).
- ◆ La double compétence civile et pénale pour la PJJ ainsi que le maintien du suivi des jeunes majeurs au civil.
- ◆ Le refus des procédures accélérées (comparution immédiate ...). Le retrait de la MJIE, outil privilégié de ces procédures et le rétablissement de l'IOE.

## EMPLOIS

- ◆ L'ouverture de structures diversifiées répondant aux besoins de prise en charge des mineurs confiés (foyers éducatifs, dispositif d'insertion...) et le renforcement des moyens des structures existantes.
- ◆ Le recrutement des personnels nécessaires au fonctionnement de ces services.
- ◆ Des équipes réellement pluridisciplinaires par la présence effective de temps pleins de psychologues et d'ASS dans les services.
- ◆ La reconnaissance de la participation de tous les personnels à la mission éducative de la PJJ par la mise en place d'une prime unique d'éducation pour tous servant de socle au système indemnitaire de la PJJ.
- ◆ L'amélioration de la situation des contractuel(le)s (contrats, salaire...) dans l'immédiat et un plan de titularisation de tous les contractuels.

## ORGANISATION ADMINISTRATIVE

- ◆ Le maillage des structures éducatives sur tout le territoire, au plus près des jeunes et de leur famille, le maintien de l'échelon départemental et la fin des restructurations.
- ◆ Le maintien des fonctions administratives au plus près des personnels et des jeunes, le refus des plates formes chorus et ministérielles gérées par le Secrétariat Général, une attribution des fonctions et des tâches qui respecte le statut des personnels, la présence d'un temps plein d'ad-joint(e) administratif(ve) dans toutes les unités et de SA dans tous les services.

## CONDITIONS DE TRAVAIL

- ◆ L'autonomie pédagogique et des projets de service élaborés par les équipes pluridisciplinaires et multi catégorielles pour l'application des mesures confiées par les magistrats.
- ◆ La fin de l'utilisation d'un système de management reposant sur des pressions incessantes s'exerçant sur tous les échelons hiérarchiques et organisé par la direction de la PJJ pour mettre au pas les personnels.
- ◆ L'arrêt de la maltraitance des personnels générée par des modalités de gestion qui instituent l'autoritarisme et l'arbitraire et pour une réelle amélioration des conditions de travail de tous les agents.

.....  
**Les représentant(e)s SNPES-PJJ/FSU des personnels agissent et agiront :**

Au sein des CT Inter-Régionaux, dans le le cadre de leurs mandats, sur la déclinaison des orientations nationales, sur l'utilisation du budget et du plafond d'emploi impartis aux régions, sur les restructurations de services, sur les conditions de travail, sur les normes appliquées localement et sur le droit à la formation des personnels.

Pour l'accompagnement des personnels, ils sont et seront présents pour résoudre les situations individuelles des agents en but aux difficultés administratives et pour toute maltraitance.



**SNPES-PJJ** : (Syndicat National des  
Personnels de l'Education et du Social -  
Protection Judiciaire de la Jeunesse)  
54, rue de l'Arbre-Sec, 75001 Paris.  
Tél. : 01 42 60 11 49. Fax : 01 40 20 91 62  
Mèl : [Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)  
site : [www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org)



## COMITÉ TECHNIQUE ENPJJ

Instrument au service du PSN de la DPJJ, la formation et donc l'ENPJJ sont l'objet de toutes les remises en cause depuis quelques années. En effet, après la délocalisation, le changement des dispositifs et, aujourd'hui, la réforme de la formation, les conditions de travail de l'ensemble des personnels de l'ENPJJ sont de plus en plus difficiles.

En cette deuxième année de fonctionnement sur Roubaix, la section **SNPES-PJJ de l'ENPJJ** s'est toujours attachée à être présente dans toutes les instances de réflexion autour de la réorganisation. Elle s'est également investie dans la défense des personnels.

Aujourd'hui force est de constater qu'une lutte pour l'amélioration des conditions de travail est plus que jamais à l'ordre du jour. Aussi la segmentation des tâches rend difficile la communication et la fluidité des savoirs faire à laquelle s'ajoute une charge massive de travail. Chacun dans son bureau a ses tâches, ses urgences, ses priorités : l'individualité au détriment du collectif, l'asservissement au détriment de la cohérence, le morcellement au détriment du sens. La section **SNPES-PJJ de l'ENPJJ** se voit investie d'une mission, en cette nouvelle année qui commence, encore plus rude avec la mise en place dans l'urgence de la réforme de la formation, mission qui sera de défendre les intérêts et d'améliorer les conditions de vie et de travail de chaque agent.

■-1 Céline-Aimée DESCAMPS ENPJJ

■-2 Lilia BOUALI ENPJJ

■-3 Evelyne COURCELEAUD PTF IdF

■-4 Marylène ANDRE ENPJJ

■-5 Dominique BÄHREL ENPJJ

■-6 Laurence VELASCO PTF IdF

■-7 Caroline CARLIER PTF Centre

■-8 Thérèse GUAMIS PTF IdF

■-9 Jean-Jacques IVOREL ENPJJ

■-10 Emmanuelle MOLLET PTF IdF

■-11 Nathalie VAUCHEL ENPJJ

■-12 Nathalie MASSEY PTF Sud Est

### ATTENTION :

Ce vote s'effectue par correspondance ou directement à l'urne dans le bureau de vote situé à le DIR Grand Nord. Les personnels affectés en PTF votent par correspondance à l'ENPJJ.

*Que vous ayez voté ou non par correspondance, le vote à l'urne est toujours possible le 20 octobre 2011.*



**Votez et  
Faites voter**



(sans rature ni surcharge)

